



Agé d'une vingtaine d'année, le nommé Junoir est actuellement gardé dans les cellules du commissariat du 7^{ème} arrondissement de la ville de Douala pour viol sur mineurs.

En effet, le jeune homme est accusé de Sodomies répétitives sur des enfants mineurs donc l'âge varie entre 6 et 10 ans. Le mis en cause dit avoir lui-même fait l'objet de cette pratique par un membre de sa chorale. Cet auteur très proche de la famille des victimes n'a pas été dénoncé dans ses débuts. Les enfants traumatisés ont subi différents examens à l'hôpital. « Le médecin vient de me dire que l'anus de mon enfant est touché » déclare en pleure une maman des victimes.

L'homosexualité est condamnée par le code pénal camerounais en son article 347, pire encore sur mineurs. Le mis en cause encourt des peines maximales, rappelle l'avocat au barreau du Cameroun Me Laurent Bondje au micro de radio balafon.